

## Questions orales

[Français]

## L'ADMINISTRATION

ON DEMANDE POURQUOI LE GOUVERNEMENT N'A PAS AGI AVEC PLUS DE CÉLÉRITÉ DANS LE CAS DE L'ADJOINT D'UN MINISTRE

**M. Mike Cassidy (Ottawa-Centre):** Monsieur le Président, j'ai une question à poser au très honorable premier ministre ayant trait à la mise à pied en janvier de M. Frank Majeau, l'adjoint du ministre d'État (M. La Salle).

On vient d'apprendre que l'informateur de la GRC à Montréal, M. Jean-Pierre Galipeau, a informé les autorités des «connexions» criminelles de M. Frank Majeau, au mois de mai l'an dernier, et qu'il a passé cette information au solliciteur général en octobre dernier.

Le premier ministre peut-il expliquer pourquoi le gouvernement n'a rien fait au sujet de M. Majeau en mai, ni en octobre, et pourquoi il n'a pas agi jusqu'à ce qu'il y ait une enquête du magazine *Maclean's*?

● (1140)

[Traduction]

**M. Murray Cardiff (secrétaire parlementaire du solliciteur général du Canada):** Monsieur le Président, en vertu des règlements de la Chambre, il est impossible de commenter un cas particulier conformément à l'usage établi. Il faut comprendre que, pour ne pas gêner la poursuite de l'enquête, on ne peut ni confirmer ni démentir l'existence d'une source confidentielle. Le député devrait consulter la déclaration ou plutôt le rappel au Règlement fait le 20 janvier par le solliciteur général dans lequel il indique la chronologie des événements dans cette affaire.

LE RETRAIT PAR LA POLICE DE LA PROTECTION ACCORDÉE À UN INDICATEUR

**M. Mike Cassidy (Ottawa-Centre):** Monsieur le Président, je voudrais adresser ma question supplémentaire au premier ministre, à la suite de la déclaration qu'il vient de faire selon laquelle la police agira rapidement si des accusations sont portées. Peut-il expliquer pourquoi on a attendu presque un an avant de prendre des mesures dans le cas de M. Majeau et qu'on ne l'a fait que lorsque la presse s'est emparée de la question? Le premier ministre sait-il que M. Galipeau a déclaré que la police lui avait retiré la protection dont il jouissait en tant qu'informateur parce que ses déclarations à la presse ont embarrassé le gouvernement? Veut-on faire comprendre aux gens qui pourraient avoir des renseignements sur l'affaire Oerlikon que s'ils les communiquent à la police on pourra bafouer leurs droits dans leur cas aussi parce qu'ils gênent le gouvernement?

**M. Murray Cardiff (secrétaire parlementaire du solliciteur général du Canada):** Monsieur le Président, le député parle de la presse. On sait exactement quand le solliciteur général a reçu cette information. Le député a dit aussi qu'on avait retiré à une personne la protection dont elle jouissait. Il faut bien comprendre que si une source confidentielle de la GRC est

vraiment menacée, on doit la protéger comme toute personne dans le même cas.

\* \* \*

## LA CHAMBRE DES COMMUNES

PRÉSENCE À LA TRIBUNE DU MINISTRE DES RELATIONS INTERGOUVERNEMENTALES DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE

**M. le Président:** Je veux attirer l'attention des députés sur la présence dans la tribune de l'honorable Bruce Strachan, ministre des Relations intergouvernementales de la Colombie-Britannique.

**Des voix:** Bravo!

\* \* \*

## LES SOINS MÉDICAUX

LE TRAITEMENT DES VICTIMES D'ACCIDENTS CÉRÉBRAUX

**M. Bob Brisco (Kootenay-Ouest):** Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Il y a 400 centres aux États-Unis qui se spécialisent dans la réadaptation des victimes d'accidents cérébraux. Il n'y en a aucun au Canada.

Les gens sont au courant des progrès réalisés par l'agent de police Robin Easey qui a souffert de lésions cérébrales à la suite d'une fusillade à Ottawa, mais des soins lui ont été dispensés au centre neurologique de Cortland, New York. Certains régimes provinciaux d'assurance-maladie, y compris celui de l'Ontario, ne reconnaissent pas ces centres de traitement comme étant de véritables hôpitaux. Voilà pourquoi le sergent Dan Duggan du service de la police d'Ottawa doit acquitter le coût des soins qu'il reçoit pour les lésions cérébrales qu'il a subies. Le ministre encouragera-t-il les régimes provinciaux d'assurance-maladie à couvrir le coût des soins accordés aux victimes d'accidents cérébraux? Donnera-t-il le signal en s'occupant de créer au moins un centre de ce genre au Canada au lieu de s'en remettre aux 400 centres aux États-Unis?

**L'hon. Jake Epp (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social):** Monsieur le Président, je remercie le député d'avoir signalé la question à l'attention de la Chambre. Je ferai enquête. Nous avons tous, je crois, suivi avec intérêt le cas de l'agent Duggan. Je ne peux confirmer certains points que le député a fait valoir, quant à la façon dont les provinces chargées de dispenser les soins médicaux ont réglé la question, j'en discuterai volontiers avec les responsables provinciaux pour savoir quelle est précisément leur ligne de conduite.

Je dois signaler au député que pour les services non disponibles couverts par le régime d'assurance-maladie, les provinces paient non simplement les tarifs en vigueur en dehors de leur territoire mais également ceux qui sont en vigueur à l'étranger. Cette question devra également être examinée.